

REGLEMENT INTERIEUR DU **RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL** **DE CHAMP SAINT PERE**

Monsieur le Maire, la commission aux Affaires Scolaires et le conseil des enfants ont participé à son élaboration

Afin que le repas soit et reste un moment de détente, une attitude respectueuse entre les élèves et le personnel est exigée.

Afin d'entrer dans le restaurant scolaire, il est demandé aux enfants de:

- se mettre en rang
- se laver les mains
- rentrer dans le calme

Pendant le repas, on doit:

- bien se tenir, ne pas se balancer sur sa chaise, parler normalement
- être poli avec le personnel et les autres enfants
- apprendre à goûter de tout
- à la fin du repas, procéder au tri selon les consignes affichées

L'attitude à avoir:

- ne pas dire de gros mots
- ne pas faire de grimaces
- ne pas répondre aux adultes
- ne pas jeter ni jouer avec la nourriture et / ou le matériel
- ne pas crier
- ne pas se chamailler

Les punitions:

- si une table est très sale, tous les enfants de cette table se doivent de ranger et nettoyer après le repas.
- en cas d'irrespect (nourriture jetée à terre / propos injurieux) ou de comportement n'incitant pas au calme, l'élève terminera son repas avec les enfants de maternelles.
- un avertissement écrit sera adressé aux parents
- en cas de faute grave, ou d'incidents répétés, Monsieur le Maire a la possibilité d'exclure temporairement l'enfant responsable.

Le Maire

M. GAUDUCHEAU